DLP -8-11-85532004



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION AQUITAINE

ÉDITION GRANDES CULTURES

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Chemin d'Artigues - 33150 CENON
Tél. 56 - 86 22 75

PUBLICATION PÉRIODIQUE
Régisseur d'Avances et de recettes
Direction départementale de l'Agriculture
CCP BORDEAUX 6702.46 X

I.S.S.N. : 31324425300016

BULLETIN TECHNIQUE N° 15 - JEUDI 4 JUILLET 1985

MAIS

ATTENDRE

Pucerons : L'espèce présente actuellement n'est pas préjudiciable au maïs

LUZERNE PORTE-GRAINE

AGIR

Tordeuse de la luzerne : traiter les luzernes en fructification dans la région de l'Entre-Deux-Mers si le second traitement cecidomyies remonte à plus de 15 jours

SURVEILLER

Punaises, escargots : les populations sont à un niveau bas, mais leur évolution doit être surveillée.

MAIS

Pucerons : La seule espèce observée jusqu'à présent est Sitobion avenae (corps variant du vert au rouge lie de vin - cornicules noires) non dommageable sur maïs. Le puceron Metopolophium dirhodum est capturé à faible quantité dans le réseau de piégeage AGRAPHID ; sa présence en culture n'a pas encore été notée ; signalons cependant que son seuil de nuisibilité est de :

- 50 à 100 individus/plante entre la levée et le stade 5/6 feuilles,

- 200 individus/plante jusqu'au stade 8/10 feuilles,

- 400 à 500 jusqu'à la sortie de la panicule mâle.

Cicadelles : les piqûres sur feuilles dues à ce petit insecte provoquent l'apparition de petits points blancs.

En l'absence de virose sur maïs, ce qui est le cas en Aquitaine, ce ravageur ne fait pas de dégâts.

Pyrale : pour les maïs doux proches de la floraison ou ayant dépassé ce stade, la surveillance des pontes est toujours conseillée (voir bulletin n° 14 du 26 Juin 1985.

.../...

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles d'AQUITAINE. Le Directeur-Gérant : A. GRAVAUD. C.P.P.A.P. N° 1859 AD

©, SPV, 1984. Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation.

Abonnement annuel : 125 F

LUZERNE PORTE-GRAINE

Tordeuse de la luzerne : le piégeage en place dans la région de l'Entre-Deux-Mers indique des captures supérieures à 35 par semaine. Sur les luzernes portant des gousses sur les inflorescences du bas, et si le second traitement cecidomyie remonte à plus de 15 jours, il est conseillé de traiter à l'aide de phosalone à 1000 g MA/ha ou bromophos à 500 g MA/ha.

Punaises mirides : les captures en 25 coups de filet fauchoir restent inférieures à 10, alors que le seuil d'intervention est supérieur à 50 individus. Il convient, néanmoins, de surveiller l'évolution de ce ravageur, dont les piqûres sur bouton floral provoquent l'avortement de la fleur, et sur gousse, le mauvais remplissage des graines.

Escargots : ces derniers ne sont dommageables qu'à la récolte si de nombreux individus restent collés aux tiges au même niveau que les gousses (problèmes de battage et d'augmentation du taux de déchets). Aucune pullulation n'est signalée.

Tychius : les larves de ce petit charançon jaunâtre dévorent les graines à l'intérieur des gousses. Ce ravageur est actuellement absent des luzernières.